Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260330-D026_26-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars 2026 à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 26 mars 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Soazic LANCO, Jérôme HAYS, Garance GUILLAUME, Pierre-Paul AUBERTIN, Perrine LALEOUSE

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Trestan BOYER, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Marianne LE POETVIN, Olivier LOREC, Charles ROUSSETTE, Soïc SALAÜN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Marie-Aude THOMAS, Emmanuel TYREL DE POIX, Francis VILLADIER

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Noëlle BONNARD à Soazic LANCO, Mewen BAUCHY à Marianne LE POETVIN

Secrétaire de séance : Catherine BARBOTIN

Nombre de conseillers en exercice : **23** Quorum : **12** Présents : **21** Représentés : **2** Votants : **23**

Délibération n° 026-26

COMMISSIONS : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D. 1411-3 et D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Après appel à candidatures et après avoir procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal proclame élus pour la durée du mandat :

Président :
Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire

Membres titulaires :
Monsieur Jérôme HAYS
Monsieur Pierre-Paul AUBERTIN
Monsieur Jean-Luc GUENNEC

Membres suppléants :
Madame Perrine LALEOUSE
Monsieur Charles ROUSSETTE
Monsieur Trestan BOYER

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS (Morbihan)